

M. G. VAN CAUWELAERT  
Directeur à la Direction des Monuments  
et des Sites – A.A.T.L.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

V/Réf. : dossier d'avant-projet transmis le 29/03/04.  
N/Réf. : AVL/AH/SJN-1.2/s346  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue de la Charité. Chapelle Sainte-Julienne. Avis sur l'esquisse d'avant-projet de restauration et de réaménagement.  
*Dossier traité par M. Ph. Pierreuse*

A l'occasion de la visite des lieux du 29/03/04, une esquisse d'avant projet pour la restauration et le réaménagement de la chapelle Saint-Julienne a été remise à la C.R.M.S. Par la présente, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques que notre Assemblée a remises à ce sujet en sa séance du 21/04/04.

L'esquisse a permis de constater que plusieurs études pourraient être précisées davantage, qu'il s'agisse de la réalisation de relevés complémentaires et d'un état des lieux ou de l'étude historique. Ces études devraient aboutir à une interprétation et un diagnostic précis des données, à intégrer dans la phase suivante du projet.

Avant toute chose et en attendant la poursuite des études, la Commission insiste sur trois points extrêmement urgents auxquels il serait souhaitable de remédier **dans l'immédiat** :

- la dépose des vitraux selon les indications de M. Gdalevitch, restaurateur;
- la sécurisation de la chapelle : les accès devront être sécurisés et les éléments immeubles par destination, risquant de disparaître, devront être stockés dans un endroit sûr;
- la consolidation et la conservation des peintures murales situées au rez-de-chaussée sous le jubé.

La Commission demande à la D.M.S. de trouver une solution pour procéder à ces travaux le plus rapidement possible.

### L'étude historique

Au dossier est joint un inventaire des pièces d'archives retrouvées jusqu'à présent, essentiellement dans les archives de la K.U. Leuven. Elles ont été présentées aux délégués de la Commission lors d'une réunion préalable. Toutefois, il s'agit d'un simple repérage de documents dont on n'a pas tiré de conclusions pour la poursuite de l'étude. Pour répondre à la mission définie par les demandeurs, l'étude devrait être complétée par des données plus précises sur le complexe de la chapelle, les transformations éventuelles qu'il a subi et la localisation des cours d'origine (à l'est de l'oratoire), ou encore par des renseignements sur le système de chauffage et les conduites en sous-sol et sur la serre. L'ensemble des données devrait être assorti de conclusions reprises dans un document de synthèse. De ces conclusions dépendront certaines options de restauration et de réaménagement.

La Commission attend avec impatience les résultats de l'examen des documents conservés à Rome suite au déménagement de la Congrégation des Sœurs-Apôtres du Saint-Sacrement, ainsi que des autres documents mentionnés dans l'état des recherches historiques. Elle demande d'être mise en possession d'une copie couleur de tous les documents dans le but d'une meilleure connaissance des bâtiments.

### Les relevés, l'état des lieux et l'avant projet qui en résulte

L'état des lieux et la description des pathologies devraient être complétés et assortis de conclusions. La C.R.M.S. demande des renseignements complémentaires, notamment sur les points suivants :

Le relevé ne concerne que le gros-œuvre; il devrait également prendre en compte les finitions. La Commission demande en outre de compléter le dossier par des coupes de la situation existante dont des coupes longitudinales dans la chapelle et l'oratoire. Le relevé de la serre est à corriger car le dessin figurant sur les plans ne correspond pas à la situation existante (voir photos). La Commission demande de restituer la serre à l'identique.

Concernant l'aspect de la stabilité, aucune étude n'est amorcée à l'exception de celle du clocheton. La Commission déplore que les études de stabilité de la chapelle même, souvent de longue durée, n'aient pas encore été entamées. Les témoins actuellement en place au niveau supérieur du jubé sont inadéquats et ne peuvent fournir de données sur la déstabilisation du mur nord de la nef. La Commission rappelle sa demande formulée lors des différentes visites de placer des témoins complémentaires ; il est également indispensable de mener une petite enquête quant à la stabilité des constructions mitoyennes (Ateliers Mommen).

Si des problèmes de stabilité sont avérés, une des solutions à privilégier est l'installation de tirants transversaux dans la nef puisque des dispositifs existent à cet effet.

Le relevé des problèmes d'humidité nécessite des explications complémentaires, notamment par rapport aux différences de valeurs relevées à des endroits très rapprochés. L'origine des infiltrations n'est malheureusement pas détectée. La Commission demande de se renseigner auprès des occupants des parcelles mitoyennes, à savoir *La Nederlandse Académie* pour les désordres apparus sous le jubé, auprès des Ateliers Mommen pour ceux visibles sur le mur nord de la nef ainsi qu'auprès des voisins de la rue du Marteau pour les problèmes d'humidité relevés au niveau de l'oratoire et de la serre.

Le projet définitif d'égouttage exige une connaissance approfondie du système existant (fort compliqué au niveau de l'îlot) car certains problèmes d'humidité dans les caves pourraient résulter de leur dysfonctionnement. Le relevé des conduites d'égouttage, assorti de conclusions, devra donc être effectué dans les meilleurs délais.

La C.R.M.S. demande d'interpréter le fonctionnement du système de chauffage d'origine, à savoir les mécanismes de prises et de rejet d'air (à examiner en fonction de l'existence éventuelle de cours à l'origine). Par la même occasion elle demande de déterminer l'importance des infiltrations de mazout dans les sols de la cave située sous la chapelle.

La C.R.M.S. souscrit au principe de descendre l'escalier en colimaçon situé dans la tourelle afin de faciliter l'accès aux sous-sols depuis le couloir d'entrée. La modification de l'escalier représente un travail délicat, exigeant une bonne connaissance de son système constructif. Les recherches à ce sujet doivent être poursuivies.

Comme pour les vitraux, l'avant projet doit comprendre une étude globale de restauration de l'ensemble des peintures murales, élément majeur et exceptionnel de ce patrimoine. Des restaurateurs ont été contactés à ce sujet. La C.R.M.S. souscrit à leur proposition d'étendre l'étude aux sculptures, à l'autel, aux ferronneries et aux autres éléments appartenant à l'ensemble conçu par J. Helleputte.

La Commission déplore que le mauvais état des peintures murales sous le jubé, lié aux problèmes mentionnés ci-dessus, paraisse sous-évalué. Certaines peintures se dégradent de jour en jour et la C.R.M.S. rappelle qu'un restaurateur doit d'urgence effectuer un diagnostic pour arrêter cette dégradation. Préalablement, l'origine des infiltrations doit être détectée et le problème résolu. Pour cette intervention ponctuelle sur les peintures murales, il est indispensable d'interroger un restaurateur spécialisé quant à l'impact des sels présents dans les parois sur les peintures murales. La C.R.M.S. regrette qu'aucune démarche n'ait été effectuée à ce sujet alors qu'elle avait insisté sur ce problème il y a plusieurs mois déjà. Les travaux conservatoires devraient se faire indépendamment du chantier de restauration des autres peintures murales qui ne pourra être envisagé avant plusieurs mois.

Enfin, l'esquisse d'avant projet ne porte pas sur les aspects des techniques spéciales nécessaires au projet de réaffectation alors qu'il s'agit d'éléments ayant une incidence directe sur les grandes options. La Commission demande donc de compléter le dossier par les études concernant les aspects suivants et d'en incorporer les conclusions dans la suite du projet :

- installation de chauffage,
- système électricité,
- système informatique et de télécommunication,
- système d'ouverture des portes et de sécurité,

Il est également conseillé de soumettre le dossier au SIAMU à ce stade-ci du projet. Les remarques du Service d'Incendie pourront ainsi être évaluées et intégrées dans la phase d'étude suivante.

Enfin, la Commission constate que les prix évalués dans le métré estimatif ne correspondent pour l'instant à aucune quantité. Cet aspect devra être précisé dans le projet définitif.

#### Aménagement des lieux

Au dossier sont joints des plans en couleur A3 reprenant une proposition d'organisation des espaces dans le cadre de l'occupation future par la C.R.M.S. Cette esquisse pourra encore évoluer en fonction des études préalables. Du parti adopté pour le chauffage, par exemple, peut, en effet, dépendre l'organisation des lieux.

Pour rappel, la C.R.M.S. demande d'aménager 10 postes de travail en raison des caractéristiques des lieux peu adaptés à l'accueil d'espaces de travail. Les 10 postes seraient repartis de la manière suivante:

- oratoire / rez-de-chaussée : 2 postes de travail,
- oratoire / galerie : 2 postes,
- chapelle : 2 postes,

- espaces donnant dans la cage d'escalier située derrière l'oratoire : 1 poste dans chacun des trois bureaux,
- couloir situé au-dessus de la galerie couverte : 2 postes et non 3 comme prévus sur l'esquisse,
- deuxième étage du jubé : 1 poste de travail et non une salle de réunion comme prévu sur l'esquisse.

La chapelle sera essentiellement aménagée en bibliothèque avec rangements bas (et fermés) afin de conserver la perception de l'ensemble exceptionnel des peintures murales; des réunions pourront également y être organisées. Les postes de travail prévus à cet endroit seront liés aux activités de la bibliothèque. La chapelle pourra aussi accueillir des manifestations telles que des visites et des réceptions mais toute activité portant atteinte à la conservation des lieux et à la perception des peintures murales sera exclue.

Les séances plénières de la C.R.M.S. se tiendront dans les sous-sols de la chapelle, dans un espace éclairé en second jour par la cour anglaise et à côté duquel est prévu un local destiné aux services (vestiaire, petite cuisine, photocopieuse, installation de chauffage, ...).

La salle de réunion serait accessible par l'escalier en colimaçon situé dans la tourelle. L'escalier menant à la cour anglaise comprise dans le jardin constituera un accès supplémentaire à la salle de réunion depuis le jardin; un passage sera également prévu par le local d'archives permettant l'accès depuis l'escalier de l'entrée 'oratoire', notamment pour les PMR.

Une troisième et plus petite salle de réunion est prévue au premier étage du jubé.

Pour permettre l'accès de la grande salle de réunion aux PMR, la Commission propose d'installer un élévateur adapté à cet effet dans le couloir longeant l'oratoire, à proximité de la cage d'escalier menant aux étages. Il s'agit d'un dispositif dont l'impact serait minime (puits ne dépassant pas les 20 cm) et ne nécessitant pas de trémie, que certaines firmes spécialisées ont mis au point.

Enfin, la serre sera reconstruite à l'identique et abritera une petite cuisine d'appoint, nécessaire pour assurer la maintenance des réunions

### Conclusions

En conclusion, la C.R.M.S. demande de réaliser le plus rapidement possible les travaux urgents et de poursuivre les études selon les pistes esquissées ci-dessus. Elle demande de privilégier la restauration selon les techniques de mise en œuvre d'origine par rapport au remplacement et se tient à la disposition des auteurs de projet ainsi que de la Direction des Monuments et des Sites pour concourir au bon déroulement du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-président

c.c. : Cabinet du Ministre Draps en charge de la conservation du patrimoine  
Régie Foncière